

Concours du second degré Rapport de jury

Concours: CAPLP externe

Section : économie et gestion option transport et logistique

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Pierre VINARD

PLAN DU RAPPORT

Bilan de l'admissibilité

1. Épreuve de synthèse

1.1. Éléments statistiques

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

- 1.2.1. Définition de l'épreuve
- 1.2.2. Programmes de l'épreuve

1.3. Observations du jury

- 1.3.1. La note de synthèse
- 1.3.2. Les réponses argumentées dans le domaine économique ou juridique

1.4. Conclusion

2. Épreuve de spécialité

2.1. Éléments statistiques

2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

- 2.2.1. Définition de l'épreuve
- 2.2.2. Programmes de l'épreuve

2.3. Présentation du sujet

2.4. Commentaires du jury

- 2.4.1. Sur le fond
- 2.4.2. Sur la forme

2.5. Conseils aux candidats

- 2.5.1 Conseils portant sur le fond
- 2.5.2 Conseils portant sur la forme

2.6. Conclusion

Bilan de l'admission

3. Épreuve de mise en situation professionnelle

3-1 Statistiques

3-2 Rappel de la définition de l'épreuve

3-3 Préparation de l'épreuve

3-4 Observations du jury

- 3-4-1 Sur la forme
- 3-4-2 Sur le fond

3-5 Conseils aux candidats

4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

4-1 Statistiques

4-2 Rappel de la définition de l'épreuve

4-3 Préparation de l'épreuve

- 4-3-1 Sur le dossier
- 4-3-2 Sur la préparation en loge

4-4 Observations du jury

- 4-4-1 Sur le dossier
- 4-4-2 Sur la soutenance du dossier
- 4-4-3 Sur l'entretien

4-5 Conseils aux candidats

- 4-5-1 Lors de l'élaboration du dossier
- 4-5-2 Lors de la préparation en loge,
- 4-5-3 Lors de la soutenance du dossier,
- 4-5-4 Lors de l'entretien sur le dossier.

Annexes:

Annexe 1 : définition des épreuves

Annexe 2: programme du concours

Annexe 3 : commentaires de l'épreuve

Annexe 4: note aux candidats

Annexe 5 : sujets de l'épreuve d'admission de mise en situation professionnelle

Annexe 6 : sujets de l'épreuve d'admission sur dossier

Annexe 7 : liste des membres du jury

Bilan du concours

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits: 197

Nombre de candidats non éliminés : 71 (soit 36 % des inscrits).

Nombre de postes ouverts au concours : 9

Barre d'admissibilité: 7/20

Nombre de candidats admissibles : 22 (soit 31 % des non éliminés).

Moyenne des candidats non éliminés aux épreuves d'admission : 6,17 /20

Moyenne des candidats admissibles aux épreuves d'admission : 8,75 /20

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 2)

Bilan de l'admission

Nombre de candidats admissibles : 22

Nombre de candidats présents : 17

Nombre de candidats admis en liste principale : 9 (soit 41% des candidats présents)

Nombre de candidats admis en liste complémentaire : 1

Barre d'admission: 8,67/20

Barre de la liste complémentaire : 8,5/20

Moyenne à l'ensemble des épreuves des candidats admissibles : 8,80

Moyenne à l'ensemble des épreuves des candidats admis : 10,61

(Total des coefficients des épreuves d'admission : 4)

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. Épreuve de synthèse

1.1. Éléments statistiques

Répartition des notes

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	23	26	14	7	3	0
Pourcentage	31,5	35,6	19,2	9,6	4,1	-

Moyenne générale	6,21	Meilleure note:	13

86,3 % des copies ont obtenu une note inférieure à 10/20.

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve de synthèse

L'épreuve de synthèse consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques professionnelles abordées sous l'angle managérial, juridique et économique.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'une thématique professionnelle ;
- une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou l'autre de ces domaines.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

1.2.2. Programmes de l'épreuve (extraits)

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programme commun aux différentes options du concours

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

- 1.1 Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau M1
- 1.2 Les thèmes suivants traités au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

1.3. Observations du jury

1.3.1. La partie « note de synthèse »

Rappel du sujet

À partir des documents fournis, vous réaliserez une note de synthèse portant sur le thème :

Croissance économique, développement durable et performance de l'entreprise

Dans cette note de synthèse, vous présenterez les notions clés à aborder en économie-droit en baccalauréat professionnel.

Rappel : la note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur. Elle ne devrait pas excéder 1200 mots (à plus ou moins 10%).

A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse: 1 200 (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. Ex. « l'intégration» compte pour un mot / « gagnant-gagnant » et « RSE » également.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

B) REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHESE

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre d'un plan réfléchi.

Le nouveau format de la synthèse introduit une dimension à la fois didactique et pédagogique. Cette nouvelle dimension doit être prise en compte par le candidat et se retrouver dans l'exploitation faite des documents. Elle ne doit pas donner lieu à la présentation d'une séquence de cours. Il s'agit bien d'un exercice de synthèse en tant que tel. En revanche la préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme :

- sur le fond, les documents donnés en annexe 14 permettaient de situer le sujet dans le cadre du programme d'économie-droit de baccalauréat professionnel, et de déterminer la façon dont les principaux concepts pouvaient être abordés ;
- sur la forme, une attention particulière devait être apportée à la clarté des définitions, à la progressivité des concepts abordés, à leur enchaînement, et enfin à l'orthographe et à la synthèse. Il s'agit là d'éléments incontestables de la « professionnalisation » attendue de la part de futurs enseignants.

Commentaires

La partie « note de synthèse » était notée sur 12 points. La note de synthèse est un exercice complexe auquel il convient de se préparer. Manifestement certains candidats ne se sont pas ou mal préparés.

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais aussi des aspects didactiques et pédagogiques. Ces derniers se traduisent par la clarté des définitions, par la rigueur des mécanismes décrits, ainsi que par la progressivité des concepts abordés. Ces développements doivent s'accompagner d'une grande maîtrise de la forme : orthographe et synthèse, mais aussi cohérence du plan. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer des compétences en termes didactiques et pédagogiques en lien avec les programmes de l'enseignement technologique afin de réussir cette épreuve.

- des idées correctement repérées sont parfois simplement citées, juxtaposées, sans référence à une problématique de départ voire simplement paraphrasées ;
- la note de synthèse est tantôt trop courte tantôt trop longue, en nombre de mots ;
- la qualité rédactionnelle est parfois peu satisfaisante en raison de nombreuses erreurs de syntaxe et d'orthographe.

1.3.2. La partie « réponses argumentées dans le domaine économique ou juridique »

Rappel du sujet

Vous répondrez, selon votre choix, à l'une (et à seulement une) des deux séries de questions suivantes :

Série 1 – Questions à caractère juridique

1. Énoncez le principe de la liberté contractuelle et ses limites.

- 2. Exposez les conditions de mise en œuvre, pour le salarié, du droit d'alerte et du droit de retrait dans le cadre du contrat de travail.
- 3. Définissez la notion de marque en précisant ses fonctions et les critères juridiques de validité.
- 4. Définissez la notion de risque puis présentez les principes qui permettent à l'entreprise de les anticiper (répondre en une trentaine de lignes maximum).

Série 2 – Questions à caractère économique

- 1. Définissez la valeur ajoutée et citez ses principaux bénéficiaires.
- 2. Différenciez la certification de la norme et précisez les raisons qui poussent une entreprise à vouloir obtenir une certification.
- 3. Citez les instruments qui permettent de mesurer les échanges extérieurs.
- 4. Définissez puis présentez les aspects positifs et les limites de la redistribution (répondre en une trentaine de lignes maximum).

Commentaires

Cette partie est notée sur 8 points. Les membres du jury ont constaté que :

- certains candidats ont traité à la fois des questions juridiques et des questions économiques, alors que le sujet précisait clairement qu'il s'agissait de traiter l'une ou l'autre série de questions. Loin d'être valorisant, cela va à l'encontre des attendus de l'épreuve;
- les notions économiques et juridiques fondamentales ne sont pas toujours maîtrisées, ni actualisées,
- des exemples récents et pertinents ne sont pas toujours mobilisés pour illustrer les propos développés,
- le manque de temps a sans doute empêché certains candidats de développer l'ensemble de leurs réponses, alors même qu'ils manifestaient des connaissances sur les sujets abordés.

1.4. Conseils aux candidats

1.4.1. Conseils sur la forme

Pour la note de synthèse, le jury recommande aux candidats

- de bien structurer l'introduction (phrase d'accroche, problématique et annonce du plan),
- de présenter dans le développement un plan clairement identifiable. Sans être impérative, l'utilisation de titres de parties peut permettre de faciliter le repérage de la structure (à condition que le contenu de ces parties respecte l'intitulé).
- de soigner la qualité rédactionnelle de leur copie : syntaxe, vocabulaire adéquat et orthographe.

Pour les réponses argumentées, un même soin doit être apporté à la forme : clarté de la rédaction, orthographe et synthèse.

1.4.2. Conseils sur le fond

Pour la partie note de synthèse le jury recommande aux candidats :

- d'utiliser tous les documents du dossier, et surtout l'extrait du référentiel du baccalauréat professionnel lorsque celui-ci est fourni. Ce document permet de situer l'exercice de la synthèse dans un cadre didactique et pédagogique ;
- de faire apparaître à travers la synthèse l'importance de la dimension pédagogique. Cette dernière se traduit par la clarté des définitions, la progressivité des notions abordées, l'explicitation des mécanismes économiques ou juridiques, la mobilisation des exemples pertinents présentés dans les documents.

Pour la partie portant sur les réponses argumentées, le jury recommande :

- de maîtriser les connaissances juridiques ou économiques fondamentales (définition des concepts, compréhension des mécanismes fondamentaux).
- d'actualiser les connaissances régulièrement grâce à la lecture de la presse économique et juridique ;
- d'étayer ces connaissances par des exemples récents et pertinents.
- d'aborder les concepts et mécanismes économiques et juridiques fondamentaux et de les expliciter sur la copie ;
- enfin de justifier les références théoriques qui peuvent être mobilisées.

4.3. Conclusion

Le jury accorde une grande importance à la maitrise des concepts et des théories, mais aussi des aspects didactiques et pédagogiques. Ces derniers se traduisent par la clarté des définitions, par la rigueur des mécanismes décrits, ainsi que par la progressivité des concepts abordés. Ces développements doivent s'accompagner d'une grande maitrise de la forme : orthographe et synthèse, mais aussi cohérence du plan. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer des compétences en termes didactiques et pédagogiques en lien avec les programmes de l'enseignement professionnel afin de réussir cette épreuve.

2. Épreuve de spécialité

2.1. Éléments statistiques

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<1	12<=N<1	N>=15
				2	5	
Nombre de notes	23	32	15	4	0	0
Pourcentage	31 %	43 %	20 %	6 %	0 %	0 %

Note la plus basse	1,00
Note la plus haute	11,50
Nombre de copies corrigées	74
Moyenne générale	6,12

5,41% des copies ont eu une note égale ou supérieure à 10.

2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

2.2.1. Définition de l'épreuve de spécialité.

L'épreuve consiste en l'étude de situations d'organisation réelles, en vue de résoudre des problèmes de conception, d'organisation, de réalisation et d'évaluation d'activités professionnelles relevant de l'option correspondante. Elle comporte deux parties :

- une résolution de problèmes basée sur des activités professionnelles de référence et l'exploitation des systèmes d'informations liées ;
- une question relative à une problématique de professionnalisation dans l'une des situations proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2.2.2. Programmes spécifiques à l'option Transport et logistique

Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel transport et du baccalauréat professionnel logistique, traitées au niveau M1.

Les thématiques suivantes traitées au niveau M1:

- Transport, logistique et commerce mondial,
- Transport, logistique et développement durable,
- Transport, logistique et innovation technologique,
- Transport, logistique, normalisation et certification,
- Transport, logistique, services associés et création de valeur.

2.3. Présentation du sujet

L'étude de cas portait cette année sur l'entreprise LIMOTRANS, organisateur de transport multimodal international et logisticien. L'organisation de l'activité de la société permettait d'aborder aussi bien quelques méthodologies et techniques classiques du secteur du transport

que de la logistique. Toutefois, l'actualité économique du secteur et l'entreposage d'un nouveau produit en provenance de Chine devaient être pris en compte dans le traitement de certaines questions.

La première partie du sujet abordait plus particulièrement la résolution de problèmes de logistique et de transport basés sur des activités professionnelles (importation en provenance de Chine, révision du prix de vente d'une tournée, programme d'investissement des activités logistiques, gestion d'un nouveau produit). Le second dossier nécessitait la mobilisation de connaissances dans le domaine de l'engagement écologique des transporteurs routiers (charte CO2) afin de résoudre une problématique de professionnalisation.

Rappel des questions du sujet

PARTIE A: RESOLUTION DE PROBLEMES BASES SUR DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Dossier 1 : Les importations en provenance de Chine

<u>L'acheminement des marchandises</u>

- 1-1. Déterminez le prix du transport aérien hors frais annexes.
- 1-2. Calculez le prix total du transport aérien remis avec certificat de sûreté.
- 1-3. Justifiez que le véhicule utilisé pour l'acheminement routier permettra de recevoir l'envoi de l'entreprise THERMOSUN.
- 1-4. Calculez le prix du post-acheminement routier à facturer auprès de l'entreprise THERMOSUN.

Cette partie nécessitait d'adopter une démarche méthodologique pour déterminer le prix du transport aérien et routier, mais également pour identifier avec clarté et logique le choix d'un véhicule.

Les procédures douanières

- 1-5. Indiquez les formalités douanières à effectuer pour acheminer les marchandises entre Francfort et Strasbourg (régime et document douaniers).
- 1-6. Calculez le montant des droits de douane.
- 1-7. Présentez les avantages de ce statut.

Ces questions supposaient dans un premier temps de mettre en exergue ses connaissances théoriques liées aux formalités de douane dans un contexte donné. En s'appuyant sur cette réflexion, il convenait d'appréhender avec logique la partie quantitative liée aux droits de douanes, avant de développer un regard critique sur le statut d'opérateur économique agréé.

Dossier 2 : La révision du prix de vente d'une tournée

- 2-1. Citez l'utilisation principale de l'écotaxe poids lourds. Précisez le nom du projet de loi qui prévoyait son instauration.
- 2-2. Indiquez les formules de calcul à saisir dans le classeur « écotaxe », et plus particulièrement pour les cellules B5; B12; B13 et B14 dans la feuille de calcul nommée « calcul écotaxe ».

Cette partie nécessitait d'utiliser ses connaissances économiques du secteur d'activité d'une part, de s'appuyer sur les fondamentaux d'un tableur pour proposer une automatisation de feuille de calcul d'autre part.

Dossier 3 : le programme d'investissement des activités logistiques

1ère partie : Les besoins en matériel

- 3-1. Indiquez le chariot adapté à vos besoins. Justifiez votre affirmation.
- 3-2. Listez les erreurs en les désignant par leur numéro.

Le questionnement reposait sur une dimension opérationnelle liée au choix d'un chariot élévateur en fonction d'un contexte donné, mais également sur une réflexion plus théorique liée à l'environnement et conduite des engins de manutention.

2^{ème} partie : La modernisation du système d'information

3-3. Définissez le système Warehouse Management System –système de gestion d'entrepôts-. Précisez ses enjeux et rappelez ses fonctionnalités.

Cette question supposait d'expliquer et d'expliciter de manière précise et avec beaucoup clarté le système de gestion d'entrepôts. Il convenait également d'évoquer la dimension stratégique de la mise en place de ce système dans une entreprise.

Dossier 4: La gestion d'un nouveau produit

- 4-1. Justifiez, pour compléter l'analyse, le choix de la Révision Périodique de l'Existant. Précisez les avantages et les inconvénients de cette méthode.
- 4-2. Calculez le coût de lancement d'une commande et le taux de possession à partir des données comptables. Justifiez vos résultats.
- 4-3. Analysez l'évolution du taux de possession et du coût de lancement d'une commande. Mettez en évidence les atouts de la situation ou proposez des solutions pour améliorer les paramètres de gestion.
- 4-4. Justifiez l'emploi de cette méthode prévisionnelle. Proposez d'autres méthodes d'ajustement linéaire pour affiner vos prévisions en écartant les variations saisonnières.
- 4-5. Calculez la périodicité économique de commandes et le stock potentiel disponible au 01/01/14.
 - Déterminez la quantité à commander lors de la prochaine commande. Justifiez vos calculs en vous basant sur la consommation prévisionnelle du premier semestre 2014.

Cette partie nécessitait une maîtrise et une application de quelques concepts fondamentaux de la gestion des stocks intégrant une dimension stratégique pour l'entreprise. Dans cette démarche, l'utilisation des données chiffrées devait notamment étayer l'analyse.

PARTIE B: PROBLEMATIQUE DE PROFESSIONNALISATION

Dans le cadre de votre stage en entreprise, vous avez participé au groupe de travail chargé de proposer des actions qui font suite à l'adoption de la charte d'engagements liée à la réduction des émissions de CO2 du transport routier de marchandises. Par ailleurs, vous avez pu consulter les rapports des différentes réunions concernant cette démarche et

constater les plus-values et les freins. Malheureusement vous n'avez pas eu la possibilité d'en réaliser une copie pour des raisons de confidentialité.

Dans la perspective de réinvestir cette expérience professionnelle auprès de vos élèves de baccalauréat professionnel transport, vous avez décidé de décrire les actions mises en œuvre dans l'entreprise. En vue de prolonger votre séance, vous décidez de lister et d'expliciter les atouts et les limites de la mise en place de cette charte.

Cette partie – la plus nouvelle dans l'épreuve – supposait d'aborder la dimension pédagogique au travers du thème proposé. La réflexion nécessitait un travail de structuration, voire de contextualisation des idées clés, mis en étroite relation avec une dimension pédagogique. La réponse à cette question devait ainsi aborder pédagogiquement les connaissances et compétences nécessaires à développer auprès d'élèves préparant un baccalauréat professionnel transport lors d'une séquence d'enseignement.

2.4. Commentaires du jury

Globalement, le jury attend des candidats :

- une maîtrise des concepts fondamentaux aussi bien dans le domaine de la logistique que du transport,
- des capacités à organiser et justifier leur démarche et leur réponse,
- une attention particulière dans la présentation et la clarté des copies.

2.4.1. Sur le fond

Globalement le jury a constaté :

- une meilleure qualité dans les copies que lors de la session précédente.
 L'écart entre les notes moyennes se réduit. Les résultats sont plus homogènes.
- certains candidats semblent s'être mieux préparés à cette épreuve ; cela s'exprime par un traitement plus exhaustif des différents dossiers avec des analyses plus pertinentes et argumentées.

Toutefois, d'une manière générale, il est regrettable que :

- certains candidats se spécialisent dans la partie transport ou logistique et ne traitent ainsi que certaines questions : la bivalence du concours transport et logistique nécessite la maîtrise des notions fondamentales dans les deux domaines d'activité;
- trop de candidats possèdent des connaissances superficielles et un vocabulaire scientifique et technique pauvre,
- l'exploitation des systèmes d'informations adaptés au secteur d'activité ne soit abordée que très partiellement,
- certaines consignes aient été lues probablement trop rapidement et ainsi mal comprises; par conséquent, le traitement des questions s'y rapportant a été réalisé de manière erronée voire hors du suiet,
- les réponses se traduisent par une rédaction trop succincte et par un manque d'analyse et d'esprit de synthèse,

- les réponses présentent des redondances importantes alors que les questions proposaient une démarche progressive dans les calculs et l'analyse,
- les candidats ne répondent pas aux attentes de la problématique proposée, par exemple dans la seconde partie du sujet où l'approche professionnelle de l'enseignement n'est pas abordée. Le développement n'est pas structuré et présente de nombreuses redondances et données hors sujet,
- certains candidats émettent dans leur copie des avis et opinions personnels sans rapport avec le questionnement.

2.4.2. Sur la forme

La profession d'enseignant requiert des aptitudes de structuration, de clarté et de précision du propos. Ces qualités peuvent être identifiées dans certaines copies au travers :

- d'une présentation soignée,
- de la numérotation des questions,
- de réponses rédigées et argumentées,
- de résultats mis en évidence,
- d'une organisation rigoureuse destinée à répondre précisément à la question posée.

Cependant, le jury déplore dans certaines copies :

- un manque de soin (nombreuses ratures, écriture parfois illisible),
- un manque de structuration dans les questions traitées : ces dernières ne sont pas toujours numérotées ni traitées dans un ordre logique,
- des résultats qui ne sont pas mis en évidence,
- une syntaxe et une orthographe médiocres voire défaillants dans certaines copies.

2.5. Conseils aux candidats

2.5.1. Sur le fond

Pour se préparer au mieux à l'épreuve de spécialité, le jury conseille aux candidats:

- de s'informer du programme du concours et de lire attentivement les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours,
- d'approfondir les notions fondamentales dans les domaines de la logistique et du transport et d'être capable de maîtriser et mobiliser ces données dans un contexte donné. En guise d'entraînement, les études de cas proposées dans le cadre du brevet de technicien supérieur « transport et prestations logistiques » peuvent être réalisées par les candidats. Toutefois, cette approche ne doit être envisagée que comme un premier niveau de compétences à atteindre, l'objectif final dans le cadre de la préparation du concours est le niveau M1,
- d'utiliser un vocabulaire technique et professionnel adapté, de veiller à l'actualisation des connaissances et de prendre l'habitude de lire la presse spécialisée,
- de prendre le temps de réaliser une lecture attentive de l'intégralité du sujet avant de composer. Cette démarche permettrait de répondre de manière

précise et argumentée aux questions et d'éviter des hors sujets,

- de s'appuyer sur des connaissances solides dans le domaine du transport et de la logistique pour justifier une démarche et des résultats. Les commentaires ne se limitent pas à une énumération d'idées mais doivent développer un argumentaire cohérent, toujours dans le cadre du contexte proposé dans le sujet,
- de présenter des réponses structurées et rédigées mettant en évidence le raisonnement et la démarche utilisée qui aboutissent à un résultat chiffré et à son argumentaire,
- de traiter la partie liée à la problématique de professionnalisation en se plaçant dans la posture d'un enseignant. Cependant, il n'est pas demandé au candidat de réaliser un cours mais de développer un travail de réflexion didactique et pédagogique permettant parmi l'ensemble des connaissances du candidat de sélectionner celles qui lui semblent nécessaires d'aborder dans le contexte donné. Une attention particulière est à apporter aux compétences développées dans le référentiel de formation des élèves.

Globalement, les travaux réalisés par chaque candidat doivent être significatifs des compétences attendues de futurs enseignants en transport et logistique à savoir :

- d'être capable de mobiliser l'ensemble des connaissances de la discipline,
- d'exposer de façon claire et rigoureuse un raisonnement, une méthode, un résultat,
- d'aller à l'essentiel.

2.5.2. Sur la forme

Le jury conseille aux candidats pour se préparer au mieux à l'épreuve de spécialité :

- de soigner la présentation de la copie (aérer la copie, numéroter les questions,...),
- de veiller à la lisibilité de l'écriture,
- d'organiser et présenter les résultats sous forme de tableaux à chaque fois que cela est possible, sans pour autant occulter de justifier les affirmations et arguments,
- de mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement et les résultats,
- de gérer son temps pour éviter des fins de copies négligées,
- d'être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe,
- d'éviter les abréviations qui ne sont pas usuelles (en donner la signification),
- de faire des efforts de rédaction,
- de répondre de manière précise aux questions en formulant des arguments.

2.6. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse et approfondie. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et compétences attendues d'un professeur d'économie et gestion, option transport et logistique. L'entraînement à des cas d'entreprise de niveau Bac+2 à M1 ou sur les sujets des sessions précédentes est un exercice incontournable. Par ailleurs, les dimensions didactiques et pédagogiques de l'enseignement du transport et de la logistique en lycée professionnel ont besoin d'être approfondies.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

3. Épreuve de mise en situation professionnelle

3-1 Éléments statistiques

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<1	12<=N<1	N>=15
				2	5	
Nombre de notes	2	6	2	2	3	2
Pourcentage	11,76	35,29	11,76	11,76	17,65	11,76

Note la plus basse	3,5
Note la plus haute	16
Nombre de candidats	17
Moyenne générale	8,97

3-2 Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve comporte un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet. L'épreuve comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

Il s'agit pour le candidat de présenter une réalisation pédagogique en relation avec l'option du concours dont le thème et le niveau sont définis par le sujet.

Le sujet comporte :

- la description d'un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) pouvant comporter des indications sur l'état d'avancement de la formation, les acquis des élèves, l'environnement social ;
- une thématique de professionnalisation à partir du référentiel d'un diplôme en rapport avec l'option du concours, pouvant inclure une dimension économique et juridique. La réalisation pédagogique attendue peut être constituée de la trame d'une leçon, d'un support de mise en activité, d'un support d'évaluation, susceptibles de faire l'objet d'une séquence en classe ou s'inscrire dans toute autre activité pédagogique à visée professionnalisante (PFMP, scénario d'activités, projet, module d'accompagnement personnalisé, travaux collaboratifs, etc.).

3-3 Préparation de l'épreuve

Au cours des deux heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de l'exposé et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes) ; coefficient : 2.

3-4 Observations générales

L'hétérogénéité de profil des candidats (étudiants, professionnels, professeurs contractuels), est perçue dans les prestations orales. Globalement, l'épreuve est préparée avec sérieux par les candidats.

3-4-1 Sur la forme

Dans l'ensemble, les candidats ont su s'imprégner du sujet et produire une activité pédagogique cohérente et transversale (en y intégrant notamment les notions d'économie et de droit).

Les meilleures prestations se sont appuyées sur :

- un exposé oral structuré,
- l'utilisation d'un vocabulaire précis,
- des intentions pédagogiques claires du projet d'activité,
- une bonne maîtrise de la gestion du temps dont les 30 minutes d'exposé,
- une présentation dynamique et convaincante.

Certains candidats ont utilisé lors du temps de préparation supports et outils de communication pré-préparés, ce qui a donné du sens à leur démarche pédagogique. D'autres candidats qui se perdent dans de nombreux documents, ont réalisé un exposé confus et donné un sentiment de préparation approximative. Quelques candidats n'ont pas présenté les supports demandés dans le sujet (professeur/élève) ou ont présenté des supports peu aboutis ou de simples brouillons.

L'utilisation de l'outil informatique peut s'avérer pertinent lorsqu'il est employé comme support de communication et non comme une fin en soi. Une présentation sur papier rigoureuse, réfléchie, adaptée et soignée est également un bon support de communication.

La majorité des candidats ont su développer une réelle capacité d'écoute et de remise en question durant l'entretien. Toutefois, quelques uns n'ont pas fait preuve d'analyse réflexive par rapport aux situations proposées et laissent supposer un manque d'ouverture d'esprit pour améliorer l'activité proposée.

3-4-2 Sur le fond

Les meilleures prestations s'appuient sur :

- un exposé clair, construit, réfléchi et argumenté,
- une activité pédagogique faisant référence à une expérience en entreprise,
- un regard pédagogique transversal,

- des supports de qualité (supports enseignant et élève),
- une connaissance des matériels et de l'environnement de travail susceptibles d'exister dans un lycée professionnel.

Toutefois, une lecture du sujet parfois superficielle occasionne des erreurs d'interprétation (par exemple, respect du positionnement de la séquence dans la formation ou traitement d'une partie du sujet seulement).

Un manque de créativité et de diversité pédagogique est à souligner dans certaines prestations, en raison d'un manque de prise en compte de toutes les informations et contraintes du sujet et de l'environnement de travail. L'intégration des périodes de formation en milieu professionnel reste trop superficielle. L'évaluation n'est pas toujours intégrée dans la réflexion du candidat, tout comme la dimension économique et juridique.

Les prestations les moins performantes s'articulent autour de la description du déroulement d'une séquence, déconnectée d'une stratégie de formation, et sans arguments et justifications des choix pédagogiques, des outils et des supports utilisés. Les transversalités avec les autres disciplines sont simplement évoquées, voire omises. Les dispositifs de la voie professionnelle (enseignements généraux liés à la spécialité, accompagnement personnalisé, transversalité...) sont mal connus ou méconnus.

Globalement, il est constaté, pour certains candidats, des difficultés à se remettre en question, par rapport à leurs pratiques pédagogiques.

3-5 Conseils aux candidats

Pour se préparer au mieux à l'épreuve de mise en situation professionnelle, le jury conseille aux candidats :

- de s'informer du programme du concours et de lire attentivement les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours.
- de prendre connaissance des référentiels de formation et de la définition des épreuves d'examen.
- de s'informer sur le fonctionnement d'un lycée professionnel et de cerner le profil des élèves.
- d'utiliser l'outil informatique comme un support d'échange avec le jury, seulement si ce dernier apporte une plus value à la prestation.
- de maîtriser la terminologie des termes pédagogiques tels que séquence, séance, évaluation formative, évaluation sommative, CCF, EGLS...
- de s'entraîner à construire et justifier des stratégies de formation et des séquences pédagogiques structurées.
- de préparer avant le jour de l'épreuve, des trames de fiche pédagogique, de fiche de préparation de cours, de séquence pédagogique et de déroulement de séance.
- de lire attentivement le sujet pour prendre en compte l'ensemble des éléments mentionnés dans le sujet.
- de présenter et d'argumenter ses choix au jury en s'appuyant sur une fiche pédagogique détaillée, intégrant des transversalités notamment avec la dimension économique et juridique, et sur une fiche de déroulement de séance.
- de présenter des supports élève et professeur, soignés et construits au jury.
- de construire une activité pédagogique personnelle, en s'appuyant sur le référentiel cité dans le sujet, en positionnant la séquence dans la stratégie de formation, en prenant

notamment en considération le profil des apprenants, les compétences acquises par les élèves en centre de formation et lors des périodes de formation en milieu professionnel. Il est fortement déconseillé au candidat de présenter une séquence qui se contente simplement de reprendre quelques chapitres d'un manuel. De plus, la présentation de l'activité doit s'appuyer sur le référentiel et non sur un ouvrage.

- de diversifier les activités proposées aux élèves (travail individuel, de groupe, plateau technique, outil informatique...).
- de bien cerner et réfléchir aux éléments présentés au jury : il peut être parfois plus judicieux
- de ne présenter qu'une séance complète, plutôt qu'une succession de séances non abouties et parfois sans lien au sein d'une séquence.
- de veiller lors de la présentation et de l'entretien à s'adresser à l'ensemble des membres du jury.
- de soigner leur tenue vestimentaire, d'adopter un langage (verbal et non verbal) en adéquation avec le contexte d'une épreuve de concours.
- de développer des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension pour aborder sereinement l'épreuve.
- de faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit afin d'appréhender les adaptations nécessaires du métier d'enseignant.

4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

4-1 Statistiques

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<1	12<=N<1	N>=15
				2	5	
Nombre de notes	4	5	2	0	5	1
Pourcentage	23,5	29,4	11,8	0	29,4	5,9

Note la plus basse	03
Note la plus haute	18
Nombre de candidats	17
Moyenne générale	8,76

4-2 Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve comporte un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat. Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de son exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Le dossier du candidat est une création personnelle, à partir de situations professionnelles en rapport avec l'option du concours qu'il a vécues ou observées au sein d'une organisation (administration, collectivités, association ou entreprises).

Il comporte des descriptions et des analyses de situations professionnelles ainsi que toutes informations de contexte, données, supports, illustrations permettant d'en rendre compte. Il ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique. L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet. La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet. Elle

traite de la transposition didactique des situations professionnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

4-3 Préparation de l'épreuve

4-3-1 La constitution du dossier

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support d'élaboration du sujet par le jury. Sa composition conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour les candidats et conforme aux attentes de l'épreuve.

4-3-2 La préparation en loge

Au cours des deux heures de préparation, la seule ressource autorisée au candidat est le dossier imprimé qu'il a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes) ; coefficient : 2.

4-4 Les observations du jury

4-4-1 Sur le dossier

Observations sur le fond

La majorité des dossiers correspond aux exigences du concours. Dans l'ensemble, les documents sont pertinents et exploitables par rapport aux attentes de l'épreuve. Toutefois, le jury a remarqué quelques dossiers qui :

- ne comportent quasiment aucun document issu de l'entreprise ou au contraire des documents trop nombreux et sans liens cohérents entre eux,
- sont déjà à des séquences pédagogiques complètes, ce qui ne correspond pas aux objectifs du dossier,
- enfin quelques dossiers sont trop généraux ou pas toujours cohérents pour mener à bien une exploitation pédagogique. La présence de documents trop simplistes ou complexes ne permet pas toujours de réaliser des transpositions didactiques pertinentes.

Observations sur la forme

La majorité des dossiers est soignée, correcte et présente peu de fautes d'orthographe. Le nombre de pages est respecté. L'outil informatique est systématiquement et correctement utilisé malgré quelques maladresses au niveau de la pagination. La mise en forme peut encore être améliorée.

4-4-2 Sur l'exposé

Les prestations des candidats sont parfois mal structurées (les pré-requis, les objectifs à atteindre et les mises en situation sont mal ou pas définis). Elles se limitent souvent à un

simple déroulé de la séquence pédagogique alors qu'il est demandé au candidat une production dont la nature est spécifiée dans le sujet qui lui est remis.

Certains candidats ne répondent pas à la situation proposée par le jury et ne prennent pas en considération le traitement didactique. Les transversalités des enseignements ne sont abordées que dans quelques prestations. La majorité des candidats n'a pas utilisé la totalité du temps alloué pour la présentation. Le jury regrette des exposés dont la durée n'excède pas dix minutes.

4-4-3 Sur l'entretien avec le jury

Les meilleurs candidats ont adopté une posture appropriée à la situation et se sont projetés dans leur futur métier. Ils ont proposé une exploitation pédagogique formalisée, en sélectionnant les informations pertinentes dans leur dossier, les ont didactisées et enrichies d'apports complémentaires. Cette présentation sur papier a permis un échange riche avec le jury. Le langage de ces candidats est adapté à une situation d'entretien.

Les candidats ont généralement fait preuve d'une bonne capacité d'écoute. Le jury déplore chez certains candidats :

- · l'incapacité à se remettre en cause.
- un manque de :
 - maîtrise des référentiels,
 - connaissance du système scolaire,
 - justifications des activités par rapport au référentiel de la filière,
 - précision dans leur exploitation pédagogique : déclarations générales et imprécises, voire présentation des ressources brutes sans questionnement ou avec un questionnement inadapté au regard de leurs objectifs,
 - connaissance du niveau des élèves en lycée professionnel.

4-5 Les conseils à donner aux candidats

4-5-1 Lors de l'élaboration du dossier

Pour élaborer son dossier, il est conseillé au candidat de bien s'informer sur la nature du dossier à constituer.

Celui-ci peut porter soit sur des activités de type transport, soit sur des activités de type logistique soit sur les deux.

Le dossier relate une activité professionnelle vécue ou observée, illustrée par des documents professionnels exploitables, de préférence renseignés, en prévision d'une didactisation dans le cadre d'un contexte pédagogique donné.

4-5-2 Lors de la préparation en loge

Il convient que le candidat lise attentivement le sujet, qui a été spécialement préparé par le jury à partir de son dossier. Lorsqu'une production est demandée, celle-ci doit être concrétisée, même de façon sommaire compte tenu du temps imparti et des moyens à la disposition du candidat. Le candidat sélectionne puis adapte les documents qui figurent dans son dossier à la production demandée en fonction du contexte pédagogique explicité dans le sujet.

4-5-3 Lors de l'exposé du candidat

Pendant l'exposé le candidat doit veiller aux points suivants :

- se présenter brièvement,
- ne pas présenter son dossier,
- répondre aux exigences du sujet, en particulier en matière de production didactique, en fonction du contexte pédagogique proposé,
- éviter la confusion entre la production d'une ressource objet de la didactisation de la situation professionnelle vécue ou observée et la production d'une séquence pédagogique qui est l'objet de l'autre épreuve d'admission,
- bien gérer son temps,
- organiser et à structurer sa prestation orale en lien direct avec la problématique posée par le jury,
- annoncer le plan (introduction, rappel de la problématique, développement structuré et argumenté, conclusion),
- présenter sa démarche (objectifs, critères d'évaluation, conditions de réalisation),
- maîtriser les deux référentiels compte tenu de la bivalence logistique / transport,
- s'assurer des pré-requis nécessaires aux élèves,
- situer cette ressource dans un ensemble (une progression, séquence, prolongements possibles),
- présenter au jury les documents élaborés en rapport avec l'activité demandée et ne pas rester dans le déclaratif.

4-5-4 Lors de l'entretien avec le jury :

Pendant l'entretien avec le jury, il est demandé au jury :

- de pratiquer une écoute active,
- d'apporter des réponses concises et claires,
- d'aborder les contraintes du métier d'enseignant dans la réalisation des activités présentées,
- d'argumenter ses choix pédagogiques sans s'enfermer dans une position figée,
- de faire preuve de conviction.

Annexe 1 : définition des épreuves

Modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

Arrêté du 19/04/2013 publié au JO du 27/04/2013 Arrêté du 24/07/2013 publié au JO du 22/08/2013

Section économie et gestion

Options : communication et organisation, option comptabilité et gestion, option commerce et vente, option transport logistique.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques, techniques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. Épreuves d'admissibilité

1° Épreuve de spécialité

L'épreuve consiste en l'étude de situations d'organisation réelles, en vue de résoudre des problèmes de conception, d'organisation, de réalisation et d'évaluation d'activités professionnelles relevant de l'option correspondante. Elle comporte deux parties :

- une résolution de problèmes basée sur des activités professionnelles de référence incluant l'exploitation des systèmes d'informations ;
- la réponse à une question relative à une problématique de professionnalisation en rapport avec les situations proposées dans la première partie.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2° Épreuve de synthèse

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques professionnelles abordées sous l'angle managérial, juridique et économique. Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'une thématique professionnelle ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

B. Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

1° Épreuve de mise en situation professionnelle

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

L'épreuve comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

2° Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de son exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Annexe 2: programme du concours

Programme 2014 du CAPLP externe et CAFEP-CAPLP section économie et gestion

Option commerce et vente Option transport et logistique

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programme commun aux différentes options du concours

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

- 1.1 Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau M1
- 1.2 Les thèmes suivants traités au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

2 - Programmes spécifiques à chacune des options

Les référentiels indiqués dans les définitions sont ceux en vigueur le 1er janvier de l'année du concours

1.1 Option commerce et vente

A. Les compétences et savoirs associés aux champs professionnels décrits dans les référentiels des baccalauréats professionnels « commerce » et « vente », traités au niveau M1.

- B. Les thématiques suivantes traitées au niveau M1:
- Marketing des services
- Système d'information commerciale

1.2 Transport et logistique

A. Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel « transport » et du baccalauréat professionnel « logistique », traitées au niveau M1

B. Les thématiques suivantes traitées au niveau M1:

- Transport, logistique et commerce mondial
- Transport, logistique et développement durable
- Transport, logistique et innovation technologique
- Transport, logistique, normalisation et certification
- Transport, logistique, services associés et création de valeur

Annexe 3 : Note de commentaires sur les épreuves d'admission

Concours externe du CAPLP et Cafep-CAPLP Section économie et gestion

Options : communication et organisation ; comptabilité et gestion ; commerce et vente ; Transport-logistique

1° Épreuve de mise en situation professionnelle

Il s'agit pour le candidat de présenter une réalisation pédagogique en relation avec l'option du concours dont le thème et le niveau sont définis par le sujet.

Le sujet comporte :

- la description d'un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) pouvant comporter des indications sur l'état d'avancement de la formation, les acquis des élèves, l'environnement social ;
- une thématique de professionnalisation à partir du référentiel d'un diplôme en rapport avec l'option du concours, pouvant inclure une dimension économique et juridique. La réalisation pédagogique attendue peut être constituée de la trame d'une leçon, d'un support de mise en activité, d'un support d'évaluation, susceptibles de faire l'objet d'une séquence en classe ou s'inscrire dans toute autre activité pédagogique à visée professionnalisante (PFMP, scénario d'activités, projet, module d'accompagnement personnalisé, travaux collaboratifs, etc.).

Au cours des deux heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celuici dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de l'exposé et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Le dossier du candidat est une création personnelle, à partir de situations professionnelles en rapport avec l'option du concours qu'il a vécues ou observées au sein d'une organisation (administration, collectivités, association ou entreprises).

Il comporte des descriptions et des analyses de situations professionnelles ainsi que toutes informations de contexte, données, supports, illustrations permettant d'en rendre compte. Il ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique. L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le

sujet. La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet. Elle traite de la transposition didactique des situations professionnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, la seule ressource autorisée pour le candidat est le dossier imprimé qu'il a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

Annexe 4 : Note aux candidats sur les épreuves d'admission

1° Épreuve de mise en situation professionnelle

Au cours des deux heures de préparation, le candidat peut utiliser tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (manuels, cours polycopiés, journaux, etc.). Il peut aussi utiliser son propre matériel informatique (ordinateur portable, tablette numérique) contenant les données numériques de son choix. En revanche il n'est pas autorisé à se connecter sur un site ou à échanger avec l'extérieur, quel qu'en soit le support. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

Quand il se présente pour la préparation de l'épreuve, le candidat doit être autonome. Aucune aide ne peut lui être apportée pour porter ses documents, installer et utiliser son ordinateur portable ou sa tablette numérique.

L'utilisation de l'équipement numérique apporté par le candidat est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Pour cette épreuve, la **seule ressource autorisée** pour le candidat est la copie conforme du dossier qui a été remis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un ordinateur portable, d'une tablette ou de tout document quel qu'en soit le support n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation, ni au cours de l'entretien.

Les dossiers doivent être transmis en double exemplaire au secrétariat du jury dont l'adresse figure sur la convocation, cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats veilleront à faire apparaître sur la première page de couverture de leur dossier :

- leur numéro d'inscription,
- leur nom patronymique,
- leur nom d'usage éventuel.

Annexe 5 : sujets de l'épreuve d'admission de mise en situation professionnelle

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique » Session 2014

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION Épreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 2 heures **Durée de l'épreuve** : 1 heure

Exposé: 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

Sujet n° 1

Vous êtes professeur(e) dans une classe de Première Baccalauréat Professionnel Logistique dans un établissement où l'on vient d'installer un magasin pédagogique ainsi qu'une aire d'évolution pour les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Vos élèves viennent d'effectuer une période de formation en milieu professionnel (PFMP) pour valider le groupe de compétences n° 2 « la préparation et l'expédition des marchandises ». Durant cette PFMP, ils ont pu analyser les conditions de mise en place de l'organisation du travail en entreprise, notion que vous aviez abordée en économie-droit avant leur départ en entreprise et que vous comptez réinvestir.

À leur retour, vous préparez une séquence pédagogique pour développer la compétence G2C1.4 – Constituer une unité de charge stable et équilibrée.

Présentez votre projet de séquence pédagogique.

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique » Session 2014

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION Épreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 2 heures **Durée de l'épreuve** : 1 heure

Exposé: 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

Sujet n° 2

Professeur(e) dans une classe de première Baccalauréat professionnel Transport, vous intervenez dans le groupe de compétences n° 3 « le suivi d'une opération de transport » ainsi qu'en économie-droit.

Les élèves de cette classe reviennent de leur première période de formation en milieu professionnel (PFMP) de l'année. Vous exploitez les activités auxquelles ils ont participé ainsi que leurs observations pour développer la sous-compétence G3C2.3 « Vérifier la validité de la réclamation ».

Vous veillerez à inclure la dimension économique et/ou juridique en lien avec ce thème.

Présentez votre projet de séquence pédagogique.

Annexe 6 : sujets de l'épreuve d'admission sur dossier

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique » Session 2014

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Coefficient 3

Préparation : 2 heures Durée de l'épreuve : 1

heure

Exposé: 30 minutes - Entretien

30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : XXXX Yyyyyy

Vous êtes professeure en classe de seconde Baccalauréat Professionnel Transport.

Vous avez terminé la séquence sur la sécurité dans les entrepôts et vous devez élaborer une évaluation pour tester les règles de sécurité concernant les personnes.

Extraits du référentiel Baccalauréat Professionnel Transport :

G4C1 – Mettre en œuvre les procédures de sûreté, de sécurité et de qualité G4C1.CP1 – Respecter les procédures de sûreté, de sécurité et de qualité

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique » Session 2014

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Coefficient 3

Préparation: 2 heures **Durée de l'épreuve**: 1

heure

Exposé: 30 minutes - Entretien

30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : XXXXX Yyyyyy

Vous êtes professeur dans une classe de Terminale Baccalauréat Professionnel Logistique. Vous travaillez avec un groupe de 12 élèves dans une salle équipée d'outils informatiques.

Au cours d'une séquence consacrée à l'organisation des expéditions des commandes, vous créez une application portant sur la détermination du nombre d'opérateurs nécessaires en vous appuyant sur votre dossier et votre expérience professionnelle.

Extraits du référentiel Baccalauréat Professionnel Logistique :

G3C3 – Organiser la préparation et l'expédition des commandes
 G3C3.1 – Hiérarchiser les préparations à réaliser
 G3C3.3 – Participer à la prévision des moyens humains

Annexe 7: membres du jury

NOM	PRENOM	ACADEMIE	STATUT
VINARD	Pierre	Paris	Président
BREMER	Françoise	Créteil	Vice-présidente
BOYEAULT			Secrétaire
	Laurence	Orléans-Tours	générale
AIDI	Marc	Versailles	Correcteur
ALI	Andrée	Paris	Correcteur
BOUNAJMA	Houda	Paris	Correcteur
BRULIN	Pascal	Lille	Correcteur
CADOREL	Pascale	Orléans-Tours	Correcteur
CASSAN	Emmanuelle	Lille	Correcteur
COUSTAU	Fabien	Créteil	Correcteur
ERROUQUI	Christiane	Clermont Ferrand	Correcteur
FERRIÈRE	Catherine	Orléans-Tours	Correcteur
FLORO	Isabelle	Paris	Correcteur
GAGNEPAIN	Carine	Orléans-Tours	Correcteur
GIROUD	Laurent	Paris	Correcteur
GLOTIN	Emilie	Orléans-Tours	Correcteur
HALLAF	Tessadit	Créteil	Correcteur
HANSE	Caroline	Paris	Correcteur
IMPERATORE	Daniel	Lille	Correcteur
KUCWAJ	Solange	Créteil	Correcteur
LAMSAAD	Samira	Versailles	Correcteur
LECLERCQ	Philippe	Lille	Correcteur
MOULAS	Laurence	Grenoble	Correcteur
NACER	Farid	Paris	Correcteur
SAINT GEORGES	Pascal	Versailles	Correcteur
SUVELOR	Mylène	Versailles	Correcteur
VALLEE	Alain	Caen	Correcteur
VENDÉ	François	Orléans-Tours	Correcteur
VERDON	Alain	Créteil	Correcteur